

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 63 (1975)

Heft: 2

Artikel: Le congrès s'est-il divisé ?

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-274033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

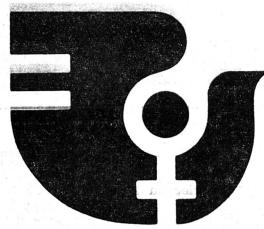
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONGRÈS - CONGRÈS - CONGRÈS - CONGRÈS - CONGRÈS - CONGRÈS



LE CONGRÈS S'EST-IL DIVISÉ ?

Oui, si l'on considère seulement le vote sur la résolution No 1, encore qu'une majorité des 2/3 sur une question aussi nouvelle et importante peut être considérée comme une forte majorité.

Non, si l'on considère les autres résolutions. Il y a eu là un consensus si manifeste qu'il n'a pas été nécessaire de compter les voix.

Il y a donc eu un large accord sur le fond : l'application du principe de l'égalité dans la loi et dans les faits, la création d'un organisme officiel chargé de promouvoir cette application, un engagement personnel des participantes à travailler à la réalisation de la collaboration dans l'égalité.

Il y a eu division au niveau des moyens, et même sur un seul des moyens pour atteindre nos buts : celui de l'initiative, et cela principalement pour des raisons de tactique ou d'opportunité.

Personnellement, je regrette que cette question, en somme limitée, se soit politisée trop tôt, avant même le lancement de l'initiative et la récolte des signatures : celle-ci aurait dû permettre d'engager individuellement les femmes dans une action politique avant que les partis ne prennent position. Peut-être était-il naïf de l'espérer ?

C'est en effet une évolution normale que les partis s'intéressent aujourd'hui aux questions féminines. Mais il est essentiel que celles-ci soient traitées par hommes et femmes en collaboration et dans l'égalité, c'est-à-dire qu'il y ait suffisamment de femmes inscrites dans les partis, qu'elles y jouent un rôle actif, qu'elles ne soient pas sous-représentées dans les comités, qu'elles n'aient pas le sentiment d'être une minorité qui n'ose pas s'affirmer lorsqu'il s'agit de questions féminines.

Au reste, le Congrès a clairement montré qu'il n'y a pas une femme suisse, mais des femmes, qui ont des opinions personnelles et le courage de les exprimer.

Perle Bugnion-Secretan.

LES NOUVELLES THÉRAPIES SEXUELLES

Devant un auditoire nombreux et très attentif, le Professeur Willy Pasini de Genève a fait pendant le Congrès bernois un remarquable exposé sur les nouvelles thérapies sexuelles. Celles-ci sont l'aboutissement de différentes initiatives nées de l'intérêt porté aux problèmes du couple, du planning familial, des problèmes des femmes, etc. Les recherches médicales de ces 10 dernières années ont permis le dépassement de certains modèles de la femme, tel le mythe de la femme-objet. Ces nouvelles données ne se limitent pas au domaine médical, mais viennent remettre en question la morale traditionnelle, et modifier toute une philosophie sexuelle ancestrale.

On distingue actuellement deux tendances : l'une, anglo-saxonne, avec les travaux des docteurs Masters et Johnson et, l'autre, plus spécifiquement européenne. Ces recherches ont levé le voile sur des tabous tenaces. On ne parlait pas de ces problèmes autrefois, même avec son médecin. Or beaucoup de gens souffrent et si l'on sait que plus de 50% des conflits conjugaux sont d'origine sexuelle, on comprend l'importance de ces travaux. Les problèmes de contraception sont intimement liés à la vie sexuelle du couple et se situent au carrefour sexualité-maternité.

Nouvelles notions

Actuellement, de nouvelles notions viennent bouleverser les idées que l'on se fait de la sexualité des femmes :

— La notion de qualité sexuelle de la femme par rapport à l'homme qui a été considérée inférieure pendant des siècles. Ceci était lié au fait que les organes génitaux masculins sont extérieurs, alors que ceux de la femme sont intérieurs, d'où une hiérarchie de valeurs. Il est significatif que les symboles phalliques se retrouvent dans toutes les civilisations, même les plus archaïques.

— La notion quantitative. On s'aperçoit que la physiologie de la femme est supérieure dans le domaine des possibilités multioorgasmiques. Ces nouvelles données ne se limitent pas à une simple curiosité médicale, mais ont des retombées culturelles.

— Les femmes vaginales et clitoridiennes. Une hiérarchie du plaisir a été établie, considérée comme supérieure lorsqu'il est intérieur et inférieur lorsqu'il est extérieur. Le plaisir vaginal a été surévalué, principalement pour des causes de natalité. Or, les conclusions médicales sont formelles : les abusissements nerveux sont pratiquement nuls à l'intérieur du vagin.

Les problèmes sexuels

— La frigidité. Elle se concrétise par des troubles du désir et de la satisfaction. Elle est primaire lorsqu'elle apparaît dès le début de la vie sexuelle secondaire lorsqu'elle est épisodique ou liée à certaines circonstances. Elle peut avoir des causes physiques (douleurs lors des relations) ou psychologiques.

— Le vaginisme. Il résulte d'une contraction musculaire rendant impossible toute relation sexuelle. Ce cas est beaucoup plus fréquent qu'on ne le suppose généralement. En France, on compte 30 000 mariages non consummés après une année de vie commune...

— Le mythe de l'aphrodisiaque. (Principalement masculin.) Il n'existe pas d'aphrodisiaques, il n'y a pas de philtres magiques et d'élixirs d'amour ! L'imagination, l'intelligence affective restent le meilleur remède.

Les thérapies

— Le couple malade est soigné par un couple de thérapeutes. Cela représente évidemment un traitement onéreux, quelquefois le couple est pris en charge par un seul thérapeute.

— L'amélioration de la communication au sein du couple. Il est frappant de constater que, parfois, mari et femme n'osent pas parler ensemble de leurs problèmes sexuels.

— Les problèmes sont fractionnés et l'accent est mis surtout sur les côtés positifs ; l'évolution est ainsi progressive.

— Avec humour, le Prof. Pasini a précisé qu'aucune expérience sexuelle n'a lieu dans le cabinet médical, tout se passe sur le plan verbal ! Les problèmes majeurs viennent du refus de la thérapie du couple (souvent de la part de l'homme), la difficulté de l'homme à accepter la passivité et la difficulté de la femme à accepter d'être active.

Le Prof. Pasini a rappelé que l'Organisation Mondiale de la Santé connaît la sexualité comme partie intégrante de la santé. En outre, il a

souligné que la qualité du plaisir réside dans l'échange avec l'autre et que la sexualité est une forme de communication particulièrement privilégiée dans le retour actuel à des formes plus archaïques de communication.

De nombreuses questions ont été posées au Prof. Pasini à la fin de son exposé, notamment au sujet du problème de la femme seule (surtout âgée), de la sexualité précoce et de la sexualité pendant la grossesse.

Rappelons que le Prof. Pasini est co-auteur de deux ouvrages : « Désir d'Enfant et Contraception » et « Introduction à la Sexologie médicale ».

Les couples en difficultés peuvent s'adresser à l'un des deux organismes suivants :

Centre d'Information Familiale et de Régulation des Naissances.
Boulevard St-Georges 36
1205 Genève

Policlinique Gynécologique et Obstétrique
Prof. Geisendorf et Prof. Pasini
Unité de sexologie
Boulevard de la Cluse 32
1205 Genève

R. Donnet

Glissez,
mortels ...

Le sport n'exclut pas la grâce, ainsi qu'en témoigne le sourire de Dorothee Lier qui vient d'établir un nouveau record suisse en patinage de vitesse sur 1500 m en 2'26"35.

LA FEMME DANS LE MONDE DU TRAVAIL, ÉGALITÉ DES CHANCES

En guise de prélude à un large débat autour des problèmes rencontrés par les femmes dans leurs activités professionnelles, Mme J. Bernstein-Wavre donnait la parole à deux spécialistes en la matière, Mme M. Janic, expert au BIT, et Mme D. Lecoutre, administrateur-chef de l'OCDE à Paris. Cette table ronde, qui fut bien à l'image de tout ce qui s'est passé au Congrès de Berne, ne s'est pas arrêtée sur le chemin facile du diagnostic — encore qu'il fut fait sans complaisance pour la femme elle-même ! — ni des revendications. On peut en effet la caractériser comme un vibrant appel à toutes les femmes que celles-ci s'engagent personnellement dans la lutte contre les injustices et les discriminations dont elles sont encore victimes. Et dans le monde du travail elles sont flagrantes !

Pourtant la Suisse a ratifié, à fin 1972, la convention internationale qui demande aux gouvernements d'encourager et d'appliquer le principe de l'égalité de rémunération pour un même travail. Ainsi que l'a rappelé Mme Janic, cette convention n'a guère produit encore de spectaculaires effets étant donné que notre système de fixation des salaires laisse toutes compétences aux partenaires sociaux. Tout au plus l'Etat peut-il décider d'appliquer le principe « à travail égal salaire égal » à ses fonctionnaires ; s'il faut en croire de vigoureuses interventions dans l'assemblée, c'est loin d'être le cas pour le moment...

A part la distribution d'encouragements à appliquer la convention, tout ce que le gouvernement a fait sur le plan formel à l'heure actuelle serait d'avoir fixé le tarif minimum des salaires pour le travail à domicile ainsi que les salaires dans les contrats-type...

Cette même convention internationale propose l'évaluation objective des emplois sur la base du travail effectué, en établissant notamment des facteurs auxquels on attribuerait des points (qualification professionnelle, effort, milieu ambiant, etc.). Mais il ne faut guère se faire d'illusions quant à l'efficacité de cette méthode pour abolir les discriminations, l'attribution des points demeurant très subjective. Pas plus efficace ne se révèle être la solution de supprimer la classification en deux catégories des emplois, quand on voit apparaître des sous-catégories d'emplois dits « légers » — évidemment moins payés — où se retrouvent surtout les femmes.

Toujours au niveau du diagnostic on a reconnu l'importance de certains facteurs qui justifient les différences des salaires féminins et masculins. D'une façon générale, le niveau de formation des femmes est moins bon. Le voile bien le noyau du problème de l'inégalité des chances ! Et à cette insuffisance de la formation professionnelle viennent s'ajouter les carences en matière d'aménagements sociaux. Comment voudrait-on, par exemple, qu'une femme soit « à son affaire » quand elle a des soucis de garde d'enfants ou d'aide ménagère ? Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons du légendaire absentéisme,

d'une quantité et d'une qualité moindre du travail féminin.

Mme Lecoutre venait quant à elle apporter des propositions, parfois résolument nouvelles, en vue de concilier harmonieusement la vie de famille et l'activité professionnelle. A ses yeux, l'idée-force est celle de l'assouplissement du mode d'utilisation du temps. En Suisse nous sommes particulièrement bien placés pour apprécier l'allégement que représente la flexibilité dans l'aménagement de la vie active puisque nous avons été les premiers à introduire l'horaire libre. Dans les 30% de nos industries qui pratiquent ce système on a constaté une augmentation du taux d'occupation des femmes. Logiquement on peut en conclure que cette possibilité de s'organiser « à sa mesure » peut aider la femme dans sa vie professionnelle. Il n'en reste pas moins qu'un net déséquilibre subsiste entre le temps libre des femmes par rapport à leurs compagnons, elles seules démeurant responsables des tâches ménagères.

Sans diminution du revenu familial il s'agit donc d'imaginer des solutions différentes de manière à mieux répartir ménage et tâches parentales. Pourquoi ne pas prévoir dès lors des allocations sous forme non plus seulement d'argent mais aussi de temps ? Avec la garantie que ce travail à temps partiel laissé au libre choix des hommes comme des femmes présente les mêmes avantages sociaux et les mêmes chances de promotion que le travail à temps plein, on ferait là un bon bout du chemin vers l'égalité. En institutionalisant cette flexibilité on réalisera également le décloisonnement du travail, paliant même à la pénurie de main-d'œuvre.

L'assouplissement des horaires, la diminution du temps de travail, une meilleure distribution des rôles, le partage des devoirs familiaux... c'est pour quand ce beau programme ? Une jeune travailleuse espagnole y a répondu de manière catégorique : pour quand les femmes auront brisé leur coquille de passivité timide et auront décidé de s'insérer dans les organisations politiques et syndicales. Car c'est là que se décide aussi leur sort.

Gabrielle Widmer

